

REIGNAC-SUR-INDRE, le 1 février 2019

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

CONSEIL MUNICIPAL

Convocation

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie

le lundi 11 février 2019 à 20h00.

- Présentation de l'exécution du budget 2018
- Projet 11 Place du Bourg du Fau : demande de subvention dans le cadre du Contrat Régional
- Présentation de l'étude du projet de réseau d'eaux pluviales pour le hameau de La Bruère
- Offre d'échange ou d'achat de terrain afin de faciliter l'exécution du projet de réseau d'eaux pluviales pour le hameau de La Bruère
- Indemnité de déplacement d'un employé communal
- Demande d'avance de subvention par NACEL
- Poursuite du projet d'aménagement d'un lotissement pièce des Sables par la SOPRIM
- Présentation d'un projet de méthanisation sur une commune voisine
- Divers
 - ~ Avenir du local 24 place du Bourg du Fau auparavant occupé par un kinésithérapeute
 - ~ Installation de deux défibrillateurs sur la commune et proposition de formation à distance
 - ~ Mise en place d'un cahier d'expression citoyenne en mairie
 - ~ Réunion d'appel à bénévoles pour la bibliothèque municipale
 - ~ Compte rendu du SIEIL
 - ~ Compte rendu de commissions et/ou réunions communautaires
 - ~ Questions diverses

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance,

Et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Loïc BABARY.

L'an deux mille dix-neuf, le 11 février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de REIGNAC SUR INDRE dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Loïc BABARY, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1 février 2019

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Loïc BABARY, Christine BEFFARA, Patrick GIRAULT, Michel PAREZ, Gisèle POTESTAT, Chantal CHARTIER, Georges CATTART, François HUREAU, Éric GUILLAUME-TELL, Sandrine VERNAT, Olivier VERDONCK.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

ABSENT excusé : Valérie POMMÉ a donné procuration à Christine BEFFARA, Françoise BOUCHENY a donné procuration à Loïc BABARY, Aurélie ROY a donné procuration à Olivier VERDONCK, Carlos CONDESSA n'a pas donné procuration.

ABSENT : //

Monsieur Olivier VERDONCK a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté après lecture.

Délibération n° 7/2019

**Projet 11 place du Bourg du Fau : demande de subvention
dans la cadre du Contrat Régional pour la réhabilitation thermique d'un local communal**

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation d'un local communal sis 11 Place du Bourg du Fau Il est proposé des travaux pour un montant de 341 610 € HT, dont une partie dédiée à la réhabilitation thermique du bâtiment.

Dans le cadre de ce projet, la commune peut obtenir des subventions au titre Contrat Régional de Solidarité Territoriale auprès de la Région Centre Val de Loire.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(11 présents, 14 votants, 14 Pour)

- **S'ENGAGE** à élaborer son programme d'action pour le **Projet 11 place du Bourg du Fau : création d'un logement locatif pour les jeunes et réhabilitation d'un local commercial** et à inscrire le budget nécessaire à l'opération ;
- **APPROUVE** le plan de financement indiqué suivant :

Dépenses HT		Recettes HT		
		Conseil Régional Réhabilitation thermique	40 000,00 €	
	130 253,92 € HT	Conseil Régional Rehabil. Logement meublé locatif jeunes	52 101,00 €	40%
	341 610,00 € HT	Etat / DETR	136 644,00 €	40%
		Commune	112 865,00 €	
Total des travaux	341 610 € HT		341 610,00 €	100%

- **SOLLICITE** une subvention au titre Contrat Régional de Solidarité Territoriale auprès de la Région Centre Val de Loire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer tout document relatif à cette demande et à la mise en œuvre de cette décision.

Le Maire,
Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 14/02/2019
et de la publication le 15/02/2019*



Délibération n° 8/2019**Projet 11 place du Bourg du Fau : demande de subvention
dans la cadre du Contrat Régional pour la réhabilitation d'un logement meublé locatif pour jeunes**

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation d'un logement meublé locatif pour jeunes au-dessus du local commercial sis 11 Place du Bourg du Fau.

Il est proposé les travaux pour un montant de 130 253,92€ HT.

Dans le cadre de ce projet, la commune peut obtenir des subventions au titre Contrat Régional de Solidarité Territoriale auprès de la Région Centre Val de Loire.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(11 présents, 14 votants, 14 Pour)

- **S'ENGAGE** à élaborer son programme d'action pour le **Projet 11 place du Bourg du Fau : création d'un logement meublé locatif pour les jeunes** et à inscrire le budget nécessaire à l'opération ;
- **APPROUVE** le plan de financement indiqué suivant :

Dépenses HT		Recettes HT		
		Conseil Régional Réhabilitation thermique	40 000,00 €	
	130 253,92 € HT	Conseil Régional Rehabil. Logement meublé locatif jeunes	52 101,00 €	40%
	341 610,00 € HT	Etat / DETR	136 644,00 €	40%
		Commune	112 865,00 €	
Total des travaux	341 610 € HT		341 610,00 €	100%

- **SOLLICITE** une subvention au titre Contrat Régional de Solidarité Territoriale auprès de la Région Centre Val de Loire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer tout document relatif à cette demande et à la mise en œuvre de cette décision.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 14/02/2019
et de la publication le 15/02/2019*



Délibération n° 9/2019**Offre d'achat de terrain afin de faciliter l'exécution
du projet de réseau d'eaux pluviales pour le hameau de La Bruère**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'étude du projet de réseau d'eaux pluviales pour le hameau de la Bruère récemment urbanisé et qui rencontre des problèmes d'écoulement de ces eaux notamment en cas de fortes pluies. Il explique le trajet que pourrait prendre ce réseau tout d'abord un fossé communal puis un bassin de rétention à créer.

Pour cela le Maire explique avoir rencontré la propriétaire de la parcelle cadastrée YH 019 qui permettrait la création à ciel ouvert d'un fossé rejoignant le bassin de rétention et lui avoir proposé soit un échange de parcelles soit un achat de sa parcelle. La propriétaire s'est positionnée comme vendeuse de cette parcelle, aussi la municipalité a-t-elle proposé le même prix que les dernières parcelles qu'elle a acheté, soit 1€16 le m², donc pour 2 150m² : 2 494€30.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(11 présents, 14 votants, 14 Pour)

- **DECIDE** l'acquisition de la parcelle YH 0019 désignée ci-dessus pour 2 494,30 €, frais de bornage et d'enregistrement à la charge de la commune,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019,
- **CHARGE** Maître ANGLADA, notaire à Loches, d'établir l'acte à intervenir,
- **AUTORISE** le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer tous documents utiles au bon aboutissement du projet.

Le Maire,
Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 14/02/2019
et de la publication le 15/02/2019*



Délibération n° 10/2019**Indemnité de déplacement d'un employé communal**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un employé communal des services techniques, étant chargé de l'entretien des différentes salles communales sur divers lieux de la commune, est amené à utiliser son véhicule personnel quotidiennement mais sur de très courtes distances afin de transporter le matériel d'entretien et également un collègue.

Il rappelle que l'agent fournit chaque année l'attestation d'assurance garantissant son véhicule en usage « affaires » et non en usage « promenade-trajet » ce qui lui vaut un surcoût de 6€98 pour l'année 2019

Il suggère de lui verser une indemnité forfaitaire annuelle afin de couvrir une partie des frais de carburant et d'entretien du véhicule, l'assurance restant à la charge de l'employé.

Après échange de vues,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
(11 présents, 14 votants, 14 Pour)

- **AUTORISE** l'agent communal à continuer d'utiliser son véhicule personnel pour les besoins du service ;
- **DECIDE** de lui verser une indemnité forfaitaire annuelle de 50 euros.

Le Maire,

Loïc BABARY

*Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le 14/02/2019
et de la publication le 15/02/2019*



Questions diverses

Monsieur le Maire présente l'exécution du budget 2018 sur les sections d'Investissement et de Fonctionnement en dépenses et recettes, en comparaison des sept dernières années. Il propose de fixer rapidement une date de réunion pour la Commission Municipale des Finances, afin de travailler sur une proposition de budget pour 2019.

Monsieur le Maire fait état de l'activité de l'association Nouvelles Aspirations Culturelles En Lochois en l'absence de Madame Valérie Pommé et explique la décision d'augmenter de 0,20€ la cotisation par habitant pour les communes adhérentes. Il se félicite de la nouvelle fréquentation des spectacles proposés dans notre commune y compris par des reignacois, et remercie Mme Pommé et les membres de la commission pour leur investissement. Il saisit l'occasion pour rappeler le spectacle à venir, un opéra familial intitulé : Tout va très bien, Madame La Diva ! le 13 avril 2019 à la salle des fêtes de l'Orangerie à Reignac-sur-Indre.

Mme BEFFARA indique que le projet de lotissement de la SOPRIM prévu sur deux tranches minimum commencera par une tranche de 9 logements à construire. Elle explique que pour simplifier la procédure et gagner du temps, ce promoteur envisage de déposer dans un premier temps un dossier de réalisation de voirie lequel intégrerait les réseaux de viabilisation des terrains attenants pour ensuite céder cette nouvelle voirie à la commune sous certaines conditions. Cela devrait permettre à la SOPRIM de déposer un projet de plusieurs constructions sans obligation de permis d'aménager procédure en cours d'utilisation par la SOPRIM dans une autre commune. Madame la Première Adjointe indique que la SOPRIM et VTH sont par ailleurs en train de négocier pour échanger certaines parties de parcelles, échange qui permettrait de poursuivre l'aménagement de tous les terrains de ces deux lotisseurs.

Monsieur le Maire indique que VTH envisage de rétrocéder à la commune la voirie de l'actuel lotissement de la Pièce des sables en juin ou au plus tard en septembre 2019.

Monsieur le Maire indique avoir reçu trois agriculteurs venus lui présenter leur projet de réalisation, sur la commune de Courçay, d'une unité de méthanisation de matières variées telles que lisier de porc, Cultures Intermédiaires à Vocation Energétique, des sous-produits végétaux (résidus de maïs, issus de céréales), des biodéchets, des déchets d'abattoirs et de boues d'industries agroalimentaires et d'abattoirs. Monsieur le Maire précise que cette unité de méthanisation fonctionnera principalement avec les propres déchets des agriculteurs concernés et ceux également de Centre Sem, entreprise implantée sur notre commune. Le volume des matières traitées atteindra 19 153 tonnes par an. Il explique que le terrain, où l'installation est projetée, est enclavé dans une plaine agricole (parcelle cadastrale n°3 section YH d'environ 5,4 ha sur la commune de Courçay) et nécessite d'après les porteurs du projet la création d'une voirie d'accès. En effet ils envisagent d'accéder au site depuis la RD58 par l'Est et plus précisément par un chemin communal de 1,8km appartenant à la voirie reignacoise. Ainsi les porteurs du projet demandent à utiliser des chemins communaux reignacois qu'ils s'engagent à empierrer à leurs frais. Les conseillers s'interrogent sur le volume de circulation que cela va générer, et notamment sur le volume de trafic de poids lourds. En outre Monsieur le Maire indique que le renforcement d'une telle voirie peut atteindre environ 200 000€ et qu'il a consulté les services de l'Etat pour connaître les possibilités de procédure de prise en charge par un privé de travaux sur le domaine public. Il précise que ENGIE Biogaz est partenaire de ce projet, qui a été idéalement envisagé près du passage de la grosse canalisation de transport de gaz traversant le territoire des deux communes de Reignac-sur-Indre et Courçay.

Mme Beffara indique avoir eu un contact avec une kinésithérapeute de la Maison de santé de Tauxigny qui envisagerait une éventuelle extension de sa zone d'activité en louant un local sur notre commune. Après avoir échangé avec les infirmières de Reignac et appris que le local sis 24 place du Bourg du Fau était libre de toute occupation, elle envisage de partager une location avec les autres professionnels de santé. Madame la Première adjointe précise que pour l'instant ce projet est seulement à l'état d'étude.

Mr Girault indique que les défibrillateurs sont livrés mais qu'avant leur installation il convient de tirer une ligne dédiée directement du compteur électrique au mur où sera installé l'appareil. Un devis a été demandé pour les travaux d'électricité dans les deux bâtiments choisis. En effet ils seront installés sur le côté ouest de la buvette du

Pré Gélou (proche des terrains de tennis, salles de danse et des fêtes des 3 Abeilles et salle du Club de l'espoir) et l'autre près du stade sur le mur de l'école (proche également de la salle des fêtes de l'Orangerie et du bâtiment accueillant l'association Puzzle lieu de Vie Sociale .

Monsieur le maire informe qu'un cahier d'expression citoyenne est à disposition en mairie mais que seuls quatre administrés y ont participé à ce jour.

Il rappelle la réunion organisée pour la recherche de bénévoles pour la bibliothèque municipale, avec une représentante de la Direction du Livre et de la Lecture Publique, lundi 18 février à la mairie à 18h.

Mme Sandrine Vernat demande si une commande d'autocollants « voisins vigilants » pour boîte aux lettres a pu être passée par la commune. Monsieur le Maire répond que non, c'est bien à chaque administré de commander son autocollant sauf à se regrouper au sein du hameau comme l'a précisé un commercial du site : voisinsvigilants.org.

Mr Cattaert indique qu'il serait souhaitable de prévoir dans le réaménagement du bar de la salle de l'Orangerie un petit congélateur.

Mr Girault indique que l'entrée de bourg rue des Sabotiers va être déplacée, et que le conseil départemental a déjà fait les trous pour les emplacements des panneaux d'entrée de bourg. De nouveau cela ne semble pas satisfaire le riverain principal demandeur malgré les efforts consentis à ce sujet.

Les chicanes de séparateurs modulaires installées sur la voirie rue du Jonceray sont en place pour expérimentation afin de faire ralentir les automobilistes. Il est d'ores et déjà observé que cela ne fait pas ralentir tout le monde.

L'Indre à vélo étant très en vogue la commune a été sollicitée pour proposer des emplacements pour installer des portiques à vélo, dans les endroits stratégiques de la commune où les touristes pourraient apprécier s'arrêter.

Mr Girault indique s'être déplacé avec le responsable des services techniques municipaux auprès de l'entreprise Agrial, laquelle a constaté qu'un fossé communal, permettant notamment l'écoulement des eaux pluviales d'un de leurs silos, était bouché. De plus l'entreprise souhaite réaliser un enrobé contigu à la voirie et pour cela a besoin de définir les limites de sa propriété par rapport à ces voiries. Compte tenu de la compétence voirie des ZI de la Communauté de Communes, Monsieur le Maire charge Monsieur Girault de prendre contact avec les services de la Communauté de Communes pour apporter une solution à l'entreprise.

Mr Girault indique que des habitants des Pains Bénis se plaignent d'un entrepreneur qui brûle les déchets verts de son entreprise d'espaces verts près des habitations alors qu'un arrêté préfectoral l'interdit formellement. Monsieur le Maire indique qu'il va prochainement lui envoyer un courrier comme il avait été procédé pour l'entrepreneur Monsieur Stéphane Bourdin.

Monsieur le Maire indique que Monsieur le Sous-Préfet a visité notre commune et qu'un échange a eu lieu sur les projets de la commune et les principaux sujets de questionnement.

Prochain conseil le 11 mars 2019 à 20h00.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à vingt-deux heures cinq minutes.

Le présent feuillet clôture la séance du 11 février 2019 comportant les délibérations :

7/2019 – Subventions (7.5) - **Projet 11 place du Bourg du Fau : demande de subvention dans la cadre du Contrat Régional pour la réhabilitation thermique d'un local communal**

8/2019 – Subventions (7.5) - **Projet 11 place du Bourg du Fau : demande de subvention dans la cadre du Contrat Régional pour la réhabilitation d'un logement meublé locatif pour jeunes**

9/2019 – Décisions budgétaires (7.1) - **Offre d'achat de terrain afin de faciliter l'exécution du projet de réseau d'eaux pluviales pour le hameau de La Bruère**

10/2019 – Personnel titulaires et Stagiaires de la FPT (4.1) - **Indemnité de déplacement d'un employé communal**

Signature des membres présents		
Prénom et Nom	Signature	
Loïc BABARY		
Christine BEFFARA		
Patrick GIRAULT		
Michel PAREZ		
Valérie POMMÉ		A donné procuration à Christine BEFFARA
Gisèle POTESTAT		
Françoise BOUCHENY		A donné procuration à Loïc BABARY
Chantal CHARTIER		
Georges CATTART		
François HUREAU		
Éric GUILLAUME-TELL		
Carlos CONDESSA		N'a pas donné procuration
Sandrine VERNAT		
Aurélie ROY		A donné procuration à Olivier VERDONCK
Olivier VERDONCK		

